

REGLEMENT TRIATHLON S de CHOISY au BAC épreuve du 13 mai 2017

Article 1 : discipline

Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI. La course sera sans drafting (sans aspiration abri) .Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité tant en course que dans le parc à vélo. Nous rappelons à tous que la prudence doit être de mise. Il est impératif de respecter le code de la route sauf lorsqu'un signaleur vous donne la priorité.

Article 2 : inscriptions

L'épreuve est ouverte en individuel aux catégories suivantes homme et femme :

- Cadet : 2001-2000
- Junior : 1999-1998
- Sénior : 1997-1977
- Vétéran : 1976 et +

L'inscription peut se faire :

- Soit par internet avec paiement CB, les frais d'utilisation du service seront à la charge du participant et s'ajouteront aux montants d'inscriptions demandés.
- Soit par courrier, les bulletins d'inscriptions seront à retourner avec les documents suivants :
- Photocopie de licence 2017 en cours de validité ou Certificat médical émis à une date de moins de un an à la date de l'épreuve, mentionnant pratique du "sport en compétition" pour les non licenciés.
- Règlement à l'ordre de Compiègne Triathlon.

La signature de l'athlète ou de son représentant légal (sur le bulletin d'inscription et lors du retrait des dossards) signifie qu'il accepte le présent règlement et certifie exact les renseignements fournis. Pour les non licenciés un Pass Compétition devra être rempli le jour de l'épreuve à la remise du dossard.

Pour les participants de nationalité étrangère un Pass ITU devra être rempli que l'on soit licencié ou non.

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Le montant d'inscription est de 21€ pour les licenciés, pour les non licenciés l'obtention un Pass journée sera obligatoire son montant est de 5€.

La date limite d'inscription est fixée au 7 mai 2017.

Article 3 : épreuve

L'épreuve est un Triathlon, c'est donc l'enchaînement de :

- Nage en eau libre (Rivière) avec le courant sur 750m
- Cyclisme en une boucle de 20km sans aspiration abri
- Course à pied de 5km

Le port de la ceinture porte dossard est obligatoire (non fournie)

Les concurrents devront respecter le code de la route et respecter les indications des signaleurs sur les différents parcours.

Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste et dans l'aire de transition dès lors que le vélo est manipulé.

Un ravitaillement en solide et liquide sera à la disposition des athlètes sur le parcours course à pied et à l'arrivée de l'épreuve.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la course après validation des classements par le corps arbitral.

Les catégories récompensées seront :

- Classement « scratch » homme : place 1 à 3 de la course sans distinction de catégorie.
- Classement « scratch » femme : place 1 à 3 de la course sans distinction de catégorie.
- Classement Cadet Homme et Femme : place 1 à 3
- Classement Junior Homme et Femme : place 1 à 3
- Classement Senior Homme et Femme : place 1 à 3
- Classement Vétéran Homme et Femme : place 1 à 3
- Classement Paratriathlon Homme et Femme : place 1 à 3 de chaque catégorie de handicap

Article 4 : assurances et sécurités

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI ou par le « pass-compétition » acquis lors de leur inscription.

Des secouristes sont présents pendant toute la durée de l'épreuve pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Le jour même, en cas d'interruption définitive, d'annulation de l'épreuve ou transformation en duathlon pour intempérie ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Article 5 : Sportivité et respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Article 6 : droits d'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Triathlon de Choisy 2016, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.



**MAIRIE DE
CHOISY-AU-BAC**





CABINET TILLY & GUERIN

EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL



PRO CYCLE

BEAUVAIS

03 44 45 10 32

Entreprise Générale
LEMAITRE

*Maçonnerie - Menuiserie
Charpente - Toutes fermetures :
Bois - Alu - PVC - Carrelage
Ameublement*

Entreprise Générale
FLAMANT

*Bâtiment - Génie Civil
Charpente - Menuiserie
Isolation*

**ZI de la Roseraie - BP 90095
80500 MONTDIDIER**

Tél. 03 22 78 06 46

Fax 03 22 78 89 13

email : sarl.lemaitre@wanadoo.fr email : entreprise.flamant@orange.fr



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

